

# Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD

# Professionnels de santé de ville



Vous avez un patient de **60 ans et +**, dont le maintien à domicile est soudainement impossible et qui ne relève pas d'une hospitalisation, **ce dispositif peut vous être utile!** 



Durée maximum d'1 mois avec limitation du reste à charge ou sans reste à charge durant les périodes exceptionnelles.



### PLAN HIVERNAL : 15 décembre 2023 - 15 février 2024

## 52 places sur la Corse

#### **Conditions d'admission**

Personne de 60 ans et plus à domicile, résidant sur le territoire insulaire, fragilisée présentant une restriction ou une perte de sa capacité pour accomplir les gestes de la vie quotidienne,

Et au moins un des 3 critères ci-dessous :

- Seule au domicile suite à une indisponibilité brutale de l'aidant (= hospitalisation d'urgence ou décès)
   ET/OU
  - Avec une rupture inopinée des aides à domicile professionnelles habituelles entrainant une mise en danger de la personne ou d'autrui,

ET/OU

☐ Pour laquelle il existe une suspicion de situation de maltraitance signalée aux autorités compétentes.

O4 95 30 31 91
Contactez-nous

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

htu@dac.corsica

#### Avec le financement de :



